



« Cette réforme est d'abord budgétaire, on veut faire des économies, alors qu'un pays moderne, un pays riche doit consacrer ses richesses au bien-être, à la santé. »

Philippe Martinez.

L'EDITO 2020

La Bataille des Retraités

Si nous ne voulons pas tomber dans une société où les solidarités, les conquêtes sociales seraient passées à la moulinette ultralibérale, ne rien lâcher, ne rien céder, amplifier les grèves et les manifestations, développer les convergences et les solidarités, c'est tout ça qui nous attends pour 2020 ! La Bataille des Retraites ne peut être perdue !

Elle a besoin de tous ses appuis, de tous les renforts possibles (humains et financiers) pour gagner. Dans cette bataille, les retraites qui eux aussi perdront avec ce système à points, ont deux façons d'aider : en étant plus présent encore dans toutes les manifestations, en aidant, financièrement le camp des grévistes.

C'est le sens de la campagne « Les retraités s'en mêlent et sont solidaires » lancée par l'USR CGT13 et repris par notre Section syndicale.

(Les chèques sont à libeller à USRCGT13 et à adresser au Syndicat FAPT Retraités Poste- 55 Av de la Rose La Brunette BtD Ext 13013 Marseille)

La moustache stalinienne

La destruction des conquêtes sociales implique de salir les organisations qui les ont portées et défendues. Briser le système de retraite solidaire réclame ainsi de calomnier la CGT qui contribua à le mettre sur pied à la Libération à l'initiative d'un de ses dirigeants devenu ministre, Ambroise Croizat. Telle est la cohérence des attaques et qualificatifs infamants lancés à la tête du salariat organisé.

« Fainéants », « privilégiés », « preneurs d'otage » ; CGT « menaçante » « qui refuse le dialogue », jusqu'à être odieusement comparée à Daesh : pas un jour ne passe sans que les militants de la CGT et son secrétaire général ne fassent l'objet d'injures et de caricatures méprisantes lancées par la Sainte-Alliance médiatico-politique ultralibérale. La palme revenant à Mme Christine Clerc insultant dans un journal régional Philippe Martinez, « admirateur de l'ex-URSS » et coupable d'une « moustache stalinienne ». Voilà qui dit tout de leur mépris de classe, de leur haine de l'ouvrier qui ose se dresser.

Des ministres jugent désormais que la CGT « appelle à gâcher les vacances de Noël des Français ». Rien de moins ! Mais est-ce bien le gouvernement qui a opportunément fixé le calendrier de sa contre-réforme, ou rêvons-nous ? Et les éditorialistes stipendiés d'embrayer sur la parole ministérielle en dépeignant Philippe Martinez en Père Fouettard dérochant les cadeaux au pied du sapin...

(Suite page 2)

La moustache stalinienne (suite)

« Ce n'est pas la CGT qui gouverne » croyait nous apprendre hier, martiale, la porte-parole du gouvernement. Le problème, Madame, c'est qu'une majorité de nos concitoyens refuse de discuter du poids des chaînes qui les lient à la régression sociale ficelée par la coalition de la technocratie d'Etat et des puissances financières internationales. Ils veulent une vraie négociation sur le « mieux vivre ». A travers ce mépris s'exprime celui du salariat organisé qui, chaque jour, fait la démonstration des divergences d'intérêts entre les puissances d'argent et les travailleurs.

La raison oblige à constater que la CGT et son premier responsable portent une parole d'intérêt général dans laquelle se retrouvent des millions de français opposés au projet gouvernemental, avec celles et ceux qui, courageusement, se mobilisent dans leurs entreprises au prix d'un sacrifice immense pour leurs familles à l'approche des fêtes. Un sacrifice de l'envergure de celui qu'ont consenti nos aînés qui ont obtenu les congés payés, le salaire minimum, la réduction du temps de travail ou la sécurité sociale, subissant alors les mêmes calomnies. Cela devrait renforcer le respect qui leur est aujourd'hui refusé

Ils étaient de la famille PTT

La condamnation de France Télécom et de ses sept ancien-nes dirigeant-es nous soulage et, dès ce jour, beaucoup de victimes pourront voir autrement leur avenir. Un ancien de France Télécoms, partie civile du procès, disait qu'il n'avait pas pu dormir sans somnifère pendant dix ans, mais que sa déposition au procès l'avait transformé et qu'il dormait aujourd'hui « comme un bébé ». La condamnation des dirigeants de France Télécom va sans doute lui donner maintenant un sommeil d'angelot.

Les trois dirigeants ont écopé d'une peine d'un an de prison dont 8 mois de sursis tandis que les autres prévenues sont seulement complices et écotent d'une peine de 4 mois de prison avec sursis et 5 000 euros d'amende et reconnus coupables de "harcèlement moral institutionnel". Les amendes sont au maximum, 75 000 euros pour les personnes morales et 15 000 euros pour les dirigeants et les indemnités des parties civiles sont importantes. Pour les 118 parties civiles au titre du préjudice moral sont retenues et indemnisées à hauteurs de 10 000 euros chacune.

Conseil aux dirigeants de La poste : « Les dirigeants d'entreprises tentés par ces méthodes de management sachent désormais qu'ils ne peuvent agir en toute impunité. »

Les 9 contre la réforme des retraites

Les retraité-e-s montrent l'exemple de l'unité d'action depuis 2014, y compris contre la réforme des retraites qui, selon le gouvernement « ne concerne pas les retraités ». Ce gros mensonge n'a pas empêché les neuf de trouver des points communs contre cette réforme. Ensemble, elles ont appelé aux manifestations des 5 et 17 décembre par un communiqué « Déclaration du Premier ministre : pas d'amélioration pour les retraités ». Ce communiqué note l'absence de revalorisation de toutes les pensions en 2020, la volonté de limiter définitivement le budget consacré aux retraites, la suppression de la réversion pour les moins de 62 ans... Les neuf refusent l'affaiblissement de notre système de retraite par répartition solidaire et de son financement, qui « justifiera » ensuite la



poursuite du blocage de nos pensions. Ensemble, les 9 organisations revendiquent :

- * L'indexation des pensions sur l'évolution des salaires, le maintien et l'amélioration des règles actuelles des pensions de réversion.
- * Le rattrapage des années de gel et de sous-indexation.
- * Un plan pour la perte d'autonomie à la hauteur des enjeux en termes de créations d'emplois et qui permette une prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale.
- * Des services publics de proximité en nombre suffisant et la réduction de la fracture numérique.
- * Des soins de qualité accessibles à tous, sans dépassement d'honoraire, le maintien et le développement de structures de proximité (hôpitaux, maisons médicales, centres de soins, etc)

Recette de la bouillabaisse de morue
dans Le Petit Marseillais du 24 décembre 1924

LA BONNE CUISINE

BOUILLABAISSE DE MORUE

Après avoir laissé tremper la morue, écaillez-la et coupez-la en morceaux. Mettez, dans une casserole, quelques cuillerées d'huile, avec deux oignons hachés, faites chauffer sans roussir, ajoutez deux tomates hachées, laissez revenir et mouillez à couvert, avec de l'eau chaude. ajoutez du thym, du fenouil, du laurier un peu d'écorce d'orange, trois gousses d'ail, poivre, safran et du sel si c'est nécessaire. Joignez six à huit pommes de terre pelées et coupées en tranches, laissez bouillir vivement sur un feu très vif. Quand les pommes de terre sont à moitié cuites, ajoutez la morue et laissez finir de cuire toujours à vive ébullition.

Rangez quelques tranches de pain sur un plat creux, arrosez-les avec le bouillon. Dressez autour d'un autre plat les morceaux de morue et de pommes de terre au milieu, saupoudrez de persil haché et servez.

Faute d'une bouillabaisse fort chère, nous vous recommandons celle des Riens et des Sans-dent dont Le Petit Marseillais nous offre la recette



REPAS de JANVIER

En parlant Cuisine & Repas nous vous rappelons qu'il faut

IMPÉRATIVEMENT

S'INSCRIRE

pour goûter aux agapes de Maître Jean-Paul et atteindre le Graal de la salle des repas

Alors, s'en tarder, confirme que tu seras présent le 23 janvier 2020 en téléphonant

AVANT LE 21 JANVIER au n° suivant

06.09.43.73.33

04.91.11.60.95

06.83.18.55.88



Faudra-t-il revendiquer la gratuité d'Internet et de l'équipement informatique ?

À compter de 2020, les attestations fiscales annuelles ne vous seront plus adressées par voie postale. Elles seront mises à votre disposition début février 2020 dans votre espace personnel ENSAP sur ensap.gouv.fr, dans la rubrique « Ma pension ». (ou sur info-retraite.fr)

Pour mémoire, les informations figurant sur cette attestation sont également restituées sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sans qu'aucune démarche de votre part ne soit nécessaire.

Les Rippesous qui raflent tout

Depuis 2016, les banques n'assurent plus aucun revenu au-dessus de 100 000 euros. Oui, vous lisez bien : en cas de force majeure, si jamais vous avez 200 000 euros à la banque, vous pourriez perdre 100 000 euros du jour au lendemain, sans autre justification que : « c'était un cas de force majeure, nous n'avions pas le choix, et on est couvert, c'est une loi écrite dans nos statuts »... Que du blabla.

Par cette nouvelle directive, les banques assurent leurs arrières en cas de nouvelle crise financière. Mais est-ce normal ? Comment peuvent-elles prendre en otage et s'autoriser le droit de voler leurs clients de la sorte pour des crises qu'elles génèrent elles-mêmes et dont les clients sont totalement innocents. janvier

On croirait un mauvais film de science-fiction dans lequel les services économiques et financiers joueraient le rôle des dictateurs en téléphonant aux N° suivants. Sauf que c'est bien réel. Bon ce qui est rassurant, c'est que beaucoup, pour ne pas dire la totalité des anciens postiers, n'ont 100.000€ sur leur compte.

Le Calendrier des Retraités (façon CGT)

TOUS ENSEMBLE AMPLIFIONS LE RAPPORT DE FORCE

POUR GAGNER LE RETRAIT DE LA RETRAITE A POINT

Le 2 JANVIER : Descente aux flambeaux
Rdv à 18H00 Réformés-Marseille (haut canebière)

Le 9 JANVIER : Grève et Manifestation
Rdv à 10H30 Réformés-Marseille (haut canebière)

Le 10 JANVIER : Grève
Initiatives dans les entreprises et les villes des BDR



Aux futurs retraités (que vous pouvez connaître) : deux dispositifs reconduit jusqu'en mars 2021

Le dispositif Allocation Spéciale de Fin de Carrière (ASFC) est destiné prioritairement aux agents fonctionnaires bénéficiaires du service actif et aux fonctionnaires parents de trois enfants ou d'un enfant handicapé.

Le Temps Partiel Aménagé Séniors (TPAS), si les Postières et Postiers étaient assurés de pouvoir en bénéficier jusqu'en décembre 2020, l'incertitude demeurait pour la suite...
 La reconduction est acté jusqu'en mars 2021, la lutte continue pour aller au-delà



La Section syndicale vous donne rendez-vous à l'An que ven pour la 1ère Réunion mensuelle transformée pour l'occasion en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE statutaire
de REMISE des CARTES

et l'occasion de fêter l'an neuf autour d'un repas.

Inscription OBLIGATOIRE avant le 21 janvier

